

Loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle

Référence : Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, modifiée et complétée notamment par la loi n° 66-16

Bulletin officiel : B.O. n° 5288 du 3 février 2005

Domaines concernés : Droit des affaires, Droit administratif

La loi 77-03 met fin au monopole de l'État sur la radiodiffusion et la télévision et confie à la Haute autorité de la communication audiovisuelle la régulation du secteur : octroi des licences, respect des cahiers des charges, pluralisme, protection du jeune public, encadrement de la publicité et droit de réponse.

Régulation et licences

- L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle est subordonnée à une licence délivrée par la HACA.
- Chaque opérateur est lié par un cahier des charges fixant ses obligations de programmation et de production.
- La HACA peut prononcer des mises en demeure et des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de la licence.

Obligations de contenu

- Respect du pluralisme, de l'honnêteté de l'information et de la dignité humaine.
- Protection de l'enfance et signalétique des programmes.
- Encadrement du parrainage et de la publicité, notamment pour certains produits.
- Droit de réponse ouvert à toute personne mise en cause.

Points de vigilance de l'avocat

- Le droit de réponse s'exerce dans un délai bref après la diffusion : réagissez immédiatement.
- La saisine de la HACA n'exclut pas l'action civile en réparation devant le tribunal de première instance.
- Les obligations du cahier des charges sont opposables à l'opérateur et peuvent être invoquées par les tiers.

Fiche établie par Maître Mouad Lahfaia, avocat au Barreau de Rabat. 69 Rue Tansift, Apt 6, Agdal, Rabat 10090, Maroc · +212 808-507367 · cabinetlahfaia@gmail.com

Document d'information générale. Seule la version publiée au Bulletin officiel du Royaume du Maroc fait foi ; les articles cités peuvent avoir été modifiés depuis la rédaction de cette fiche. Dernière mise à jour : 1 octobre 2026.